



ÉCO
entreprises



FRICHES & BIODIVERSITÉ

CONCILIER RECONQUÊTE
DES FRICHES & DÉVELOPPEMENT
DE LA BIODIVERSITÉ

MINI GUIDE POUR LES
PORTEURS DE PROJETS
publics & privés

FRICHES & BIODIVERSITÉ

POURQUOI INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS UN PROJET DE RECONVERSION DE FRICHE ?

Qu'il s'agisse d'améliorer le cadre de vie dans les logements, les bureaux et les commerces, l'attente des usagers est forte.

En développant la nature en ville, nous créons progressivement une continuité écologique en milieu urbain (trames verte et bleue « locale »).

Tous les types d'usages sont ciblés, dont les activités économiques. La création des îlots de fraîcheur facilite l'adaptation au changement climatique. La création de nouveaux espaces d'agrément, qu'ils soient paysagers et naturels, culturels, socio-économiques, permettent l'intégration de la biodiversité au cœur de la ville.



CRÉDITS : EODD/ORCHIDÉE OPHRYS ARAIGNÉE

LE SOL VIVANT EST RARE, RÉGÉNÉRER DES SOLS FERTILES

Le sol est le support fondamental du vivant, sans lui pas de biodiversité, de culture, de végétaux, de faune. Refonctionnaliser des sols au droit de friches signifie leur rendre leurs fonctions pédologiques et agronomiques par des actions de dépollution, désimperméabilisation pour leur rendre leur capacité de rétention et d'infiltration, d'amendement, proposer des espèces adaptées à l'environnement et compatibles avec la pollution résiduelle.

Permettre de recréer des sols fertiles via l'économie circulaire et le génie écologique, c'est limiter la consommation de terres et favoriser in-situ le retour de la biodiversité dans un modèle de développement durable.



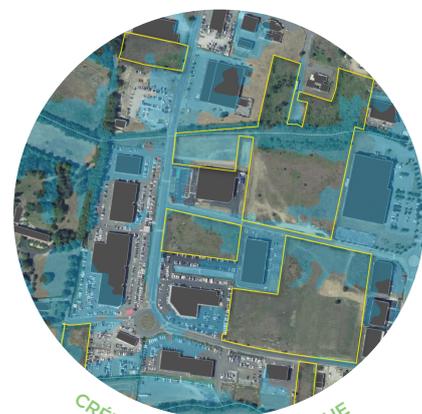
CRÉDITS : SCE/COLLECTIF GRATTE-TERRE

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, UNE RÉGION PARTICULIÈREMENT CONCERNÉE PAR LE SUJET

Patrimoine naturel exceptionnel, histoire industrielle, climat méditerranéen, très forte urbanisation, artificialisation des sols et manque de foncier disponible caractérisent la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La biodiversité est parmi les priorités d'action de la Région Sud*. Les objectifs sont parfaitement définis : diminution de la consommation d'espaces, création de logements et préservation de la biodiversité.

La reconversion des friches doit intégrer une étude détaillée des chemins de l'eau. Une meilleure infiltration, au plus près du phénomène pluvieux, la libre circulation de l'eau en ville et les bénéfices de ralentissement des temps de réponse aux épisodes extrêmes et d'atténuation des îlots de chaleur urbains, sont autant de services écosystémiques qui s'ajoutent à la renaturation. Ces choix limitent le coût de raccordement au réseau pluvial et aux bassins de rétention associés. En phase amont, l'exposition aux aléas cumulés (débordement et surtout ruissellement), sera croisée au potentiel de désimperméabilisation, participant ainsi à une sobriété foncière éclairée.



CRÉDITS : ALISE GEOMATIQUE

*Plan Climat Régional gardons une COP d'avance & Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET, 26/06/2019)

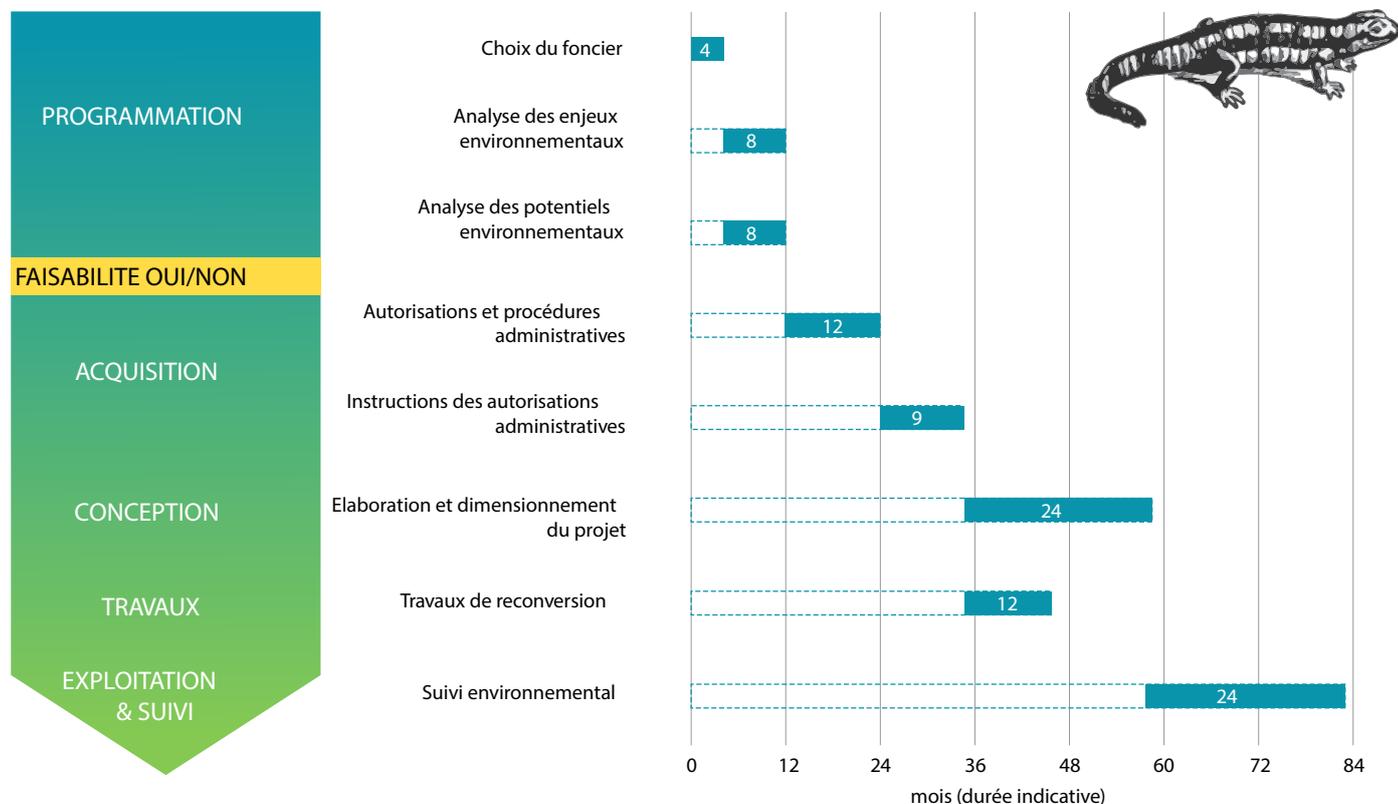
FRICHES & BIODIVERSITÉ



QUELLES COMPÉTENCES DOIVENT ÊTRE MOBILISÉES ET QUELLES SONT LES DONNÉES NÉCESSAIRES ?

Redévelopper la biodiversité sur des sols dégradés est un exercice pluridisciplinaire, qui nécessite de croiser des expertises complémentaires. Les sols en place doivent être qualifiés aux plans physico chimique (pollutions notamment), agronomique et biologique. Leur capacité à être transformés en sols « vivants », à un coût économiquement acceptable, comme support de culture végétale et de redéveloppement de la biodiversité dépendra des gisements de matières fertilisantes et structurantes disponibles localement. La programmation et la conception « Biodiversité » du projet (habitats, espèces) devront tenir compte des attentes des futurs usagers, de la biodiversité locale (trames verte et bleue, corridors écologiques), des capacités de régénération de la fertilité des sols, du cadre réglementaire applicable, des contraintes de planning et du budget disponible. La phase travaux doit également intégrer ces compétences dans l'équipe de maîtrise d'œuvre au sein de l'entreprise de travaux (ingénierie embarquée).

Pour acquérir ces données de base indispensables, les études préalables suivantes doivent être réalisées avant la phase de programmation : diagnostic de pollution des sols et des eaux souterraines, étude de caractérisation agro-pédologique et biologique, inventaires faune et flore sur 4 saisons. En cas de pollutions résiduelles dans les sols, des analyses de biodisponibilités peuvent s'avérer nécessaires.



LES PARTENAIRES ET FINANCEMENTS MOBILISABLES

Dans le cadre des opérations de reconversion de friches, plusieurs dispositifs d'aides et d'appels à manifestation d'intérêt (Région SUD, EPF PACA, France Relance) sont proposés aux porteurs de projets publics et privés en matière d'études, d'ingénierie et de travaux, des subventions d'équilibrage pour des budgets déficitaires.

<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-friches>

MEMBRES D'ÉA ÉCO-ENTREPRISES CONTRIBUTEURS :



BE génie
écologique

www.biotope.fr



Conseil et ingénierie
de la transition
écologique

www.eodd.fr



Conseil
en géomatique

www.alise-geomatique.fr



L'ingénierie de l'eau et
des sites et sols pollués

www.hydratec.setec.fr



sce
Aménagement
& environnement

Urbanisme et paysage,
ingénierie des infrastructures et
environnement

www.sce.fr



BE Environnement
et Sites et sols pollués

www.hpc.ag/fr/



BE environnement
et sites et sols pollués

www.ginger-burgeap.fr



BE environnement
et santé

www.ramboll.fr



Eco construction

www.locarbom.fr



Pour découvrir tous nos membres
en mesure de vous accompagner dans
vos projets de reconversion de friches
rendez-vous sur www.ea-ecoentreprises.com

